

VITICULTURE

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin
de santé
du végétal
ÉCOPHYTO

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Bulletin n°7
Mardi 26 avril 2016

Faits marquants

Excoriose : fin des risques en secteurs I, II et III.

Oïdium : premiers repiquages sur feuilles.

Mildiou : 1 seul foyer primaire observé (Cogolin dans le Var).

Black-rot : premiers symptômes observés dans le Vaucluse (Sarrians et Sorgues).

Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade E (2-3f étalées)



Stade F (5-6f étalées)



Stade G (8-9f étalées)

Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade 4-5 feuilles étalées à 8-9 f étalées, stade 6-8 f étalées majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade 3-4 feuilles étalées à 8-9 f étalées, stade 4-6f étalées majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade 3-4 feuilles étalées à 6-7 f étalées, stade 4-5f étalées majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade E (2-3 feuilles étalées) à 5-6 f étalées, stade 3-4f étalées majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade E (2-3 feuilles étalées) à 3-4 feuilles étalées.

Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade 5-7 feuilles étalées.

Secteur III (moyen) : stade 4-6 feuilles étalées.

Secteur IV (tardif) : stade 4-5 feuilles étalées).

Secteur V (très tardif) : stade 2-4 feuilles étalées.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : www.agrometeo.fr rubrique « Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200- CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Excoriose

Éléments de biologie : Cf bulletin n°1

Les conditions nécessaires aux contaminations printanières :

- vigne réceptive : à partir du stade « éclatement des bourgeons » (stade D) et jusqu'au stade « 2-3 feuilles étalées » (stade E).

- présence de symptômes sur la parcelle



Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

- pluie pour disséminer les spores et températures (8 à 10°C minimum) et humectation suffisante (minimum 12 heures) pour qu'il y ait germination.

Les observations : Cf bulletins précédents

Estimation du risque : risque nul en secteurs I, II et III (stade de sensibilité dépassé), faible en secteur IV et V.

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.



Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes et Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en baisse de 0,5 à 1 point sur les secteurs ayant reçu de très faibles pluies, en hausse de 0,2 à 2,5 points sur les secteurs ayant reçu des pluies supérieures à 6 mm.

Des contaminations très localisées ont été détectées le 22 avril par les modèles Milstop et Potentiel Système suite aux pluies orageuses. Les symptômes devraient être visibles en fin de semaine prochaine.

Observations

Pas de foyers primaires observés.

Estimation du risque : faible à nul.

Territoires Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Analyse du risque

Les valeurs des EPI sont en baisse de 1 point en moyenne. Les pluies localisées les 21 et 22 avril n'ont pas été suffisantes pour engendrer une contamination.

Observations

Pas de foyers primaires observés.

Estimation du risque : faible à nul.

Territoires Provence

Analyse du risque

Les valeurs des EPI sont en baisse de 1 à 2 points en moyenne. Les pluies localisées les 21 et 22 avril n'ont pas été suffisantes pour engendrer une contamination, sauf sur les secteurs ayant enregistré un orage (pluie supérieure à 6 mm) entre le 21 et 23 avril. Sur ces secteurs une contamination est possible. Les symptômes devraient être visibles en fin de semaine prochaine.

Observations

Un foyer primaire a été observé à Cogolin le 20 avril (Cf bulletin flash n°1).

Estimation du risque : faible à nul sur les secteurs sans symptôme, moyen en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes.

Mesures prophylactiques

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.
- Les mesures limitant les entassements de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.



Rechercher les foyers primaires sur les parcelles susceptibles d'être concernées par une contamination au cours des pluies de début avril (Cf bulletins n°3 et 4).

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Analyse du risque

Les conditions climatiques de cette semaine n'ont pas été favorables à une contamination sauf, très localement, sur les secteurs ayant enregistré des orages le 22 avril (secteurs Ventoux, Calavon) où une contamination a pu être possible. Les symptômes seraient à rechercher vers le 12 mai.

Observations

Premiers symptômes observés sur feuilles à Sarrians et à Sorgues (84), sur des parcelles abandonnées.

Estimation du risque : nul sur les secteurs non concernés par cette maladie en 2015, faible sur les parcelles fortement touchées en 2015, en l'absence de pluie et sans symptôme, moyen en cas de pluie sur les parcelles présentant des symptômes (très rares à ce jour).



Rechercher les taches sur les parcelles susceptibles d'être concernées par une contamination au cours des pluies de début avril (Cf bulletins n°3 et 4).

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

drapeaux sur jeunes pousses



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée

Observations :

Sur 69 parcelles observées du 20 au 26 avril, 10 parcelles présentent des drapeaux (cépage Carignan sur 8 parcelles).

Premiers symptômes de repiquages sur feuille observé.

Estimation du risque : fort uniquement sur les cépages sensibles (Carignan, Cabernet-Sauvignon, Chardonnay, Marsanne) en zone très précoce et précoce sur les parcelles habituellement très touchées, risque fort en secteur très précoce du territoire Provence.

Vers de la grappe : eudémis et cochylis – 1ère génération

Éléments de biologie : Cf bulletin n°2



Eudemis : papillon au repos sur une feuille de Vigne



Cochylis : papillon au repos sur une feuille de Vigne

Observations :

Les vols sont en baisse en secteur I.

La modélisation ACTIV prévoit les premières larves L3 entre le 30 avril et le 2 mai en secteur I, le 5/ 6 mai en secteur II, entre le 6 et le 10 mai en secteur III.

Estimation du risque : nul.

larve d'eudémis

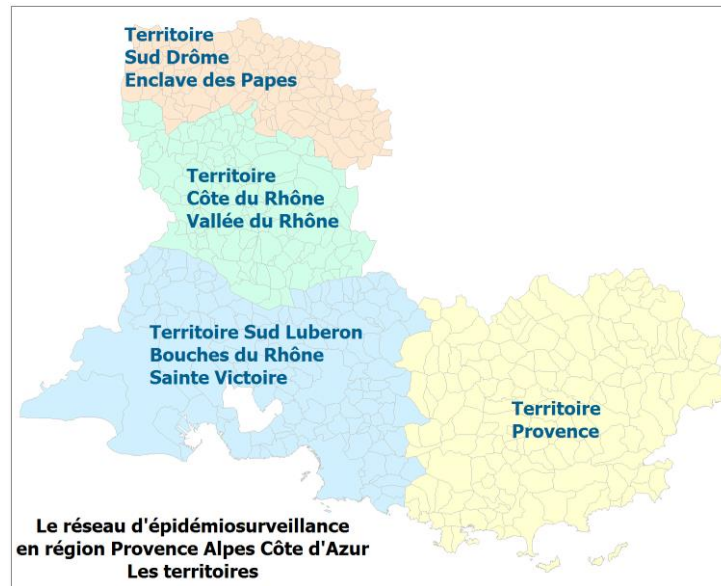


larve de cochylis



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Les territoires



Les abeilles butinent, protégeons les !
Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoualch, Claire Fersing, (CA84), Marine Balue, Eléonore Guinot (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.